



Ville de Puttrelange-aux-Lacs

Hôtel de ville
Rue Wilson

Tél 03 87 09 60 01
Fax 03 87 09 55 04

Email : mairie.puttrelange@wanadoo.fr

A R R E T n° 2026-176

Autorisant la course « 10 bornes pour Quentin »

Le Maire de Puttrelange-aux-Lacs,

VU le Code général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2211-1 et s.,

VU le Code de la Route,

Considérant la demande présentée par l'association « Pour Quentin »,

a r r ê t e :

Article 1er – L'association « Pour Quentin » est autorisée à organiser, le dimanche 25 octobre 2026 entre 9h30 et 12h, la course pédestre « 10 bornes pour Quentin » sur la voie publique.

Article 2 – La course empruntera l'itinéraire suivant (cf. plan joint) : place Coumaros, rue du 4 Décembre, rue Mozart, impasse de la Source, chemin des Ecoliers, rue Bellevue, chemin du Welschhof, rue Bossuet, rue de l'Etang (jusqu'à la ferme Muller), place Coumaros.

Article 3 – La circulation sera neutralisée et réglementée par les organisateurs et le stationnement sera interdit sur l'itinéraire.

Article 4 – Les organisateurs devront prendre l'attache du commandant de la brigade de Gendarmerie de Sarralbe en vue d'assurer le service d'ordre et la mise en place de la signalisation.

Article 5 – Les infractions aux prescriptions du présent arrêté seront constatées et poursuivies conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 4 - Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

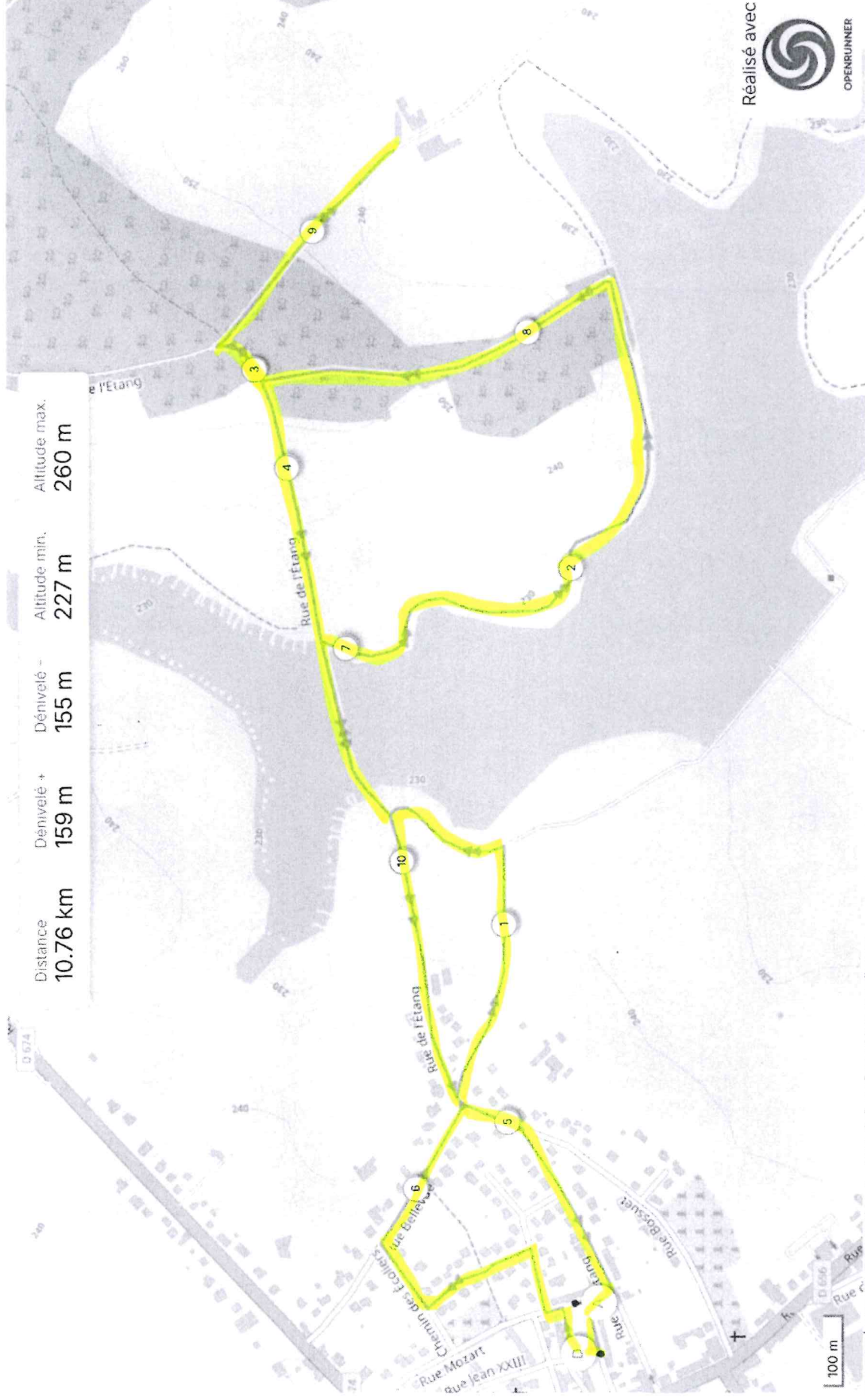
- . Sous-préfecture de Sarreguemines
- . Gendarmerie de Sarralbe
- . Association « Pour Quentin »
- . SDIS Puttrelange-aux-Lacs
- . Services techniques municipaux
- . Affichage
- . Archives

Puttrelange-aux-Lacs, le 22 septembre 2026

Le Maire,

Claude DECKER





Réalisé avec



Leaflet | Maps © OpenStreetMap contributors

Le droit de reproduction est strictement réservé à un usage personnel et privé. Lors de la pratique de votre activité, veuillez à respecter les propriétés et chemins privés et assurez-vous de la praticabilité du parcours.